



MESURE 20

Consolider les pratiques vertueuses de gestion des espaces forestiers



Moyen terme



Mesures 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 21, 22 et 23

Occupant près d'un tiers du territoire, la forêt est un élément marquant de l'identité du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. Elle joue un rôle essentiel pour la préservation de la biodiversité, la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. En outre, la forêt concourt à l'attractivité du territoire et constitue une source d'emplois non négligeable.

Majoritairement privés, les espaces forestiers sont morcelés et peu valorisés sur certains secteurs. De nombreux propriétaires de petites surfaces forestières se désintéressent de la gestion sylvicole et renoncent à en tirer parti. La baisse du cours du bois de certaines essences au cours des dernières décennies a renforcé cette désaffection.

Sur le Parc, les pratiques forestières sont principalement dédiées à la production de bois d'œuvre. Parallèlement, la demande en bois-énergie contribue à mieux valoriser les sous-produits forestiers. L'évolution de ces marchés menant à une demande accrue en bois, quelques propriétaires peuvent être tentés de faire évoluer leurs pratiques forestières, sans nécessairement considérer l'impact de ces dernières sur les sols, la biodiversité et les paysages.

Les forestiers sont des acteurs incontournables des stratégies locales d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Sur le territoire, près de 40 % des émissions de gaz à effet de serre sont absorbés par les massifs forestiers. En 8 ans, la progression de ces espaces a permis de stocker 10 % de carbone en plus sur le territoire. Si la forêt contribue à l'atténuation, elle doit aussi s'adapter face au changement climatique. Les forestiers ont été parmi les premiers acteurs économiques à se mobiliser en adaptant les peuplements et les pratiques sylvicoles afin d'anticiper la multiplication des événements climatiques extrêmes.

Le Parc souhaite contribuer à la recherche de solutions collectives pour diffuser sur le territoire des pratiques sylvicoles pertinentes et durables dans un contexte de changement climatique. Sa proximité avec l'échelon local en fait notamment un acteur privilégié pour soutenir et accompagner les propriétaires de petites surfaces forestières.

| Pour le territoire

 Enjeux

- Développement économique et social.
- Résilience et adaptation des activités sylvicoles.
- Intégrité et fonctionnalité de la forêt.
- Stockage du carbone.
- Intégrité et adaptation des paysages.

 Objectifs opérationnels

- Encourager le développement et la mise en œuvre des outils de gestion durable de la forêt.
- Accompagner les propriétaires forestiers dans le déploiement de pratiques sylvicoles durables.
- Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers dans la gestion forestière.
- Diffuser les pratiques sylvicoles d'adaptation au changement climatique.
- Etre un relai entre les acteurs œuvrant sur les thématiques forestières.

 Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions**Connaître**

Contribution à la connaissance de la biodiversité forestière et des impacts du changement climatique sur ces milieux : inventaires et suivis écologiques ; participation à des programmes de recherche (cf. mesure 1).

Partager

Information pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers dans la gestion forestière : diagnostic de la biodiversité ; appui pour la prise en compte de la Trame verte et bleue (TVB) lors de l'élaboration des documents de gestion durable des forêts ; promotion de pratiques visant à limiter les impacts (sols, ressources en eau, espèces animales ou végétales) sur le milieu naturel.

Animation d'un relais d'information et de promotion des procédures de gestion forestière : initiation d'espaces de discussion à destination notamment des petits propriétaires ; information sur les enjeux de biodiversité et paysage ; mise en lien avec les acteurs forestiers du territoire (cf. mesures 4).

Faire ensemble

Accompagnement au développement d'outils de planification : appui à la mise en œuvre et renouvellement des aménagements forestiers ; Information et diffusion des outils de gestion forestière durable en forêt privée ; élaboration d'outils de prise en compte du paysage (ex : fenêtres paysagères) et des risques dans la gestion forestière.

Accompagnement des propriétaires forestiers dans le déploiement de pratiques sylvicoles durables : développement et valorisation des pratiques forestières innovantes et durables ; soutien aux actions pour une augmentation du degré de naturalité des forêts ; promotion de la variété des modes de gestion et leur adéquation aux divers contextes ; expérimentation démonstrative des modes de gestion moins employés–; mise en œuvre et expérimentation de techniques d'exploitation respectueuses de la fragilité des sols ; incitation à la certification forestière...

Engagements des signataires

dans le cadre de leurs compétences et moyens

État.

- Veiller au respect de la mise en œuvre des documents de gestion durable des forêts.
- Soutenir les projets de préservation des milieux forestiers remarquables.
- Veiller à la mise en œuvre et à l'atteinte des actions du Programme régional de la forêt et du bois (PRFB).
- Associer le Parc lors de la révision de leurs documents d'aménagement forestier.

Régions.

- Accompagner la promotion et le soutien aux Documents de gestion durables des forêts, dont notamment les Plans simples de gestion volontaires.
- Accompagner, en lien avec les acteurs de la filière, les actions relatives à l'animation de l'amont de la filière forestière (production), à la gestion durable de la ressource et à l'ancrage territorial des activités de la filière forêt - bois dans un contexte de changement climatique.
- Soutenir les entreprises de la filière forêt-bois en vue de leur modernisation et de leur structuration.
- Développer et promouvoir les actions en faveur de la valorisation du bois d'œuvre.
- Contribuer à la gestion durable et à la valorisation des espaces forestiers, notamment par le biais de la politique des Réserves naturelles régionales (RNR).

Départements.

- Contribuer à la gestion durable et à la valorisation des espaces forestiers à enjeux biodiversité, notamment par le biais de la politique des Espaces naturels sensibles (ENS).

EPCI et communes.

- Associer le Parc lors de la révision de leurs documents d'aménagement forestier.
- Adhérer, pour l'ensemble de leurs forêts, à une démarche de certification de type Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) ou Forest stewardship council (FSC)
- Établir des conventions d'utilisation de la desserte forestière afin d'identifier clairement les rôles et responsabilités de chaque usager.

Partenaires potentiels

Arbocentre

Atlanbois

Chambres consulaires

Centre national de la propriété forestière (CNPF)

Entreprises de travaux forestiers

Office national des forêts (ONF)

Propriétaires forestiers et leurs groupements

Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

Gestionnaires forestiers privés (experts, coopératives, groupements forestiers)

Co-financeurs pouvant contribuer aux accompagnements et soutiens évoqués

Bénéficiaires potentiels

Les propriétaires et gestionnaires forestiers bénéficient d'aides techniques et/ou financières pour la définition d'une gestion forestière adaptée à leur bien.

Les habitants et les visiteurs profitent d'espaces forestiers au sein d'un cadre de vie de qualité.

Le monde du vivant et les paysages sont préservés.

Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Surface de forêts privées couvertes par un document de gestion durable sylvicole.
- Surface de forêts publiques et privées labellisées PEFC ou FSC.